



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB	Tel : 06.16.80.20.19
Aéronef (type couleur immatriculation)	Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GP de la Vieille Selle - Syndicat d'Estive du Vieux Chaillol	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
07/09/2021	Les Gourniers	Cabane la Vieille Selle	1			1 héliportage matériel
07/09/2021	Vallon de la Reyna	Le Caire Chaillol		1		Héliportage d'une cabane pastorale du Parc
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR DE L'EMBRUNAIS / chef de secteur Champsaur

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

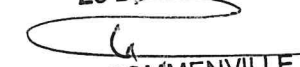
N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur,


Pierre COMMENVILLE